

7.4.3 DESCRIPTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPOSÉ AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2021

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 dans sa 13^{ème} résolution.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR TF1 – POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2020, la société ne détient aucune de ses actions. Elle n'a pas de position ouverte sur des produits dérivés.

AUTORISATION DEMANDÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2021

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale convoquée pour le 15 avril 2021, de l'autoriser à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation couvrirait différents objectifs, dont ceux mentionnés dans le cadre de l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (règlement « MAR »), de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, ou de la pratique de marche actuellement admise par l'AMF.

Ces objectifs sont les suivants :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution d'actions ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- favoriser la liquidité du marché et la régularité des cotations des titres de capital de la société, et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, en recourant à un contrat de liquidité dont la gestion sera confiée à un prestataire de services d'investissements agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF ;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances, notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société, par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation applicable.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la résolution concernant le rachat par la société de ses propres actions, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 10 février 2021, de définir comme suit les objectifs du nouveau programme de rachat :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution d'actions.

Le Conseil d'Administration s'est réservé la faculté d'étendre le programme à d'autres finalités parmi celles proposées à l'Assemblée Générale du 15 avril 2021. Dans une telle hypothèse, la société en informerait le marché par un communiqué.

PART MAXIMALE DU CAPITAL – NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUE DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR – PRIX MAXIMUM D'ACHAT

La société pourra, dans le cadre de ce programme, acquérir ses propres actions dans la limite d'un prix maximum d'achat de 20 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le Conseil d'Administration fixe à 300 millions d'euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions, correspondant à un nombre maximal de 15 000 000 actions acquises sur la base du prix unitaire de 20 euros proposé à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

Les actions acquises pourront être réaffectées ou cédées dans les conditions fixées par l'AMF, notamment dans sa position-recommandation DOC-2017-04 intitulée « Guide relatif aux interventions des émetteurs cotés sur leurs propres titres et aux mesures de stabilisation ».

Les actions rachetées et conservées par TF1 sont privées de leurs droits de vote et ne donnent pas droit au paiement du dividende.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés, dans le respect des règles édictées par l'AMF, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou *via* un « internalisateur » systématique, ou de gré à gré, en ayant recours à des instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.



7.4 AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

7.4.1 MONTANT DU CAPITAL ET CATEGORIE DE TITRES

Capital au 31 décembre 2019	42 048 414,80 euros, divisé en 210 242 074 actions de 0,20 euro nominal chacune
Nombre de droits de vote au 31 décembre 2019	210 242 074 voix*
Création d'actions nouvelles du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	155 500 actions ont été créées consécutivement à l'attribution définitive d'actions de performance
Annulation d'actions autodétenues	4 583 actions autodétenues ont été annulées, le 28 octobre 2020
Capital au 31 décembre 2020	42 078 598,20 euros, divisé en 210 392 991 actions de 0,20 euro nominal chacune
Nombre de droits de vote au 31 décembre 2020	210 392 991 voix*

* Y compris les actions privées de droit de vote, conformément aux modalités de calcul prévues par l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote ou d'investissement, ni droit de vote double, ni action à dividende prioritaire.

Les actions sont librement négociables dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires et notamment dans les conditions prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée. Les actionnaires

sont tenus de respecter les dispositions spécifiques relatives à la détention ou l'acquisition des titres de la société édictées par les statuts et les dispositions légales et réglementaires.

Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

7.4.2 RACHATS D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2019, puis celle du 17 avril 2020 ont approuvé des programmes de rachat d'actions autorisant le Conseil d'Administration, sur le fondement des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter, sur le marché ou hors marché, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société au jour du rachat, en vue des finalités prévues par le règlement européen n° 596/2014, ainsi que dans le cadre des pratiques de marché autorisées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2019, puis celle du 17 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation d'actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, récapitule les opérations effectuées au cours de l'exercice 2020 dans le cadre des autorisations précédentes.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR TF1 SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2019	-
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2020 (au cours moyen de 5,47 €*)	4 583
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2020	4 583
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2020	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020	-
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2020	-
Détail des opérations en fonction de leurs finalités	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2020	4 583
valeur nominale :	917 €
fraction du capital :	0,01 %
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020 en dehors du contrat de liquidité	-
Contrat de liquidité	-

* Montant des frais de négociations NS.

L'autorisation de rachat d'actions propres conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 expirant le 17 octobre 2021, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 avril 2021 de la renouveler selon les modalités présentées ci-après.



SERVICE TITRES

Service Titres : Gaëlle Pinçon – Marie-Caroline Thabuy

- Numéro Vert : 0 805 120 007 (gratuit depuis un poste fixe)
- E-mail : relationsactionnaires@tf1.fr ou servicetitres.actionnaires@bouygues.com

Le service Titres propose aux actionnaires d'assurer en direct et gratuitement la tenue de leurs comptes titres détenus sous la forme nominative pure.

À cet effet, TF1 met à la disposition des actionnaires le site *Olis-Actionnaires* qui leur permet de consulter leurs comptes en temps réel et d'accéder à leurs informations personnelles et documents en quelques clics.

- Accès par le site : <https://serviceactionnaires.tf1.fr/>

La mise des titres au nominatif garantit aux actionnaires l'envoi régulier d'informations, ainsi que leur convocation automatique aux Assemblées Générales.

Tout actionnaire désirant inscrire ses titres sous la forme nominative pure est invité à en adresser la demande à son intermédiaire financier.

À compter de l'Assemblée Générale du 15 avril 2021, les actionnaires ont la possibilité d'accéder à *VotAccess* pour voter en ligne aux Assemblées Générales et disposer sous forme électronique de leurs dossiers de convocation.

Les actionnaires non-inscrits au nominatif ont aussi la possibilité de voter au moyen de *VotAccess* si leur intermédiaire financier teneur de compte a adhéré à la plateforme.



7.3 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

7.3.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

La communication financière du groupe TF1 a pour principe de fournir au marché des informations exactes, précises et sincères sur la situation du Groupe, conformément à ce qui est décrit au paragraphe 2.3.2.3 Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière publiée du chapitre 2 du présent document.

L'équipe Relations investisseurs du groupe TF1 dialogue de façon étroite et permanente avec la communauté financière, que ce soit les analystes ou investisseurs institutionnels ou individuels, actionnaires ou non.

Le groupe TF1 fait l'objet d'un suivi régulier par quatorze analystes.

Les rencontres des investisseurs se font sous divers formats : *roadshows*, conférences, conférences sectorielles, rendez-vous ou entretiens téléphoniques. Ces événements ont habituellement lieu à Paris et dans les principales places financières européennes (Londres, Francfort, Milan, Madrid, Zurich...). En 2020, ces rencontres se sont principalement déroulées à distance, dans un contexte sanitaire marqué par l'épidémie de COVID-19. L'équipe de relations investisseurs était accompagnée, la plupart du temps, par le Président-directeur général et/ou Directeur général adjoint Finances et Achats. Elle a participé à

plus d'une vingtaine d'événements, chacun d'eux regroupant plusieurs rendez-vous avec des investisseurs.

De plus, la RSE étant au cœur des préoccupations du Groupe, ce dernier a mis en place depuis plusieurs années une communication *ad hoc* sur son engagement autour des trois piliers suivants : la solidarité, la diversité et la société durable. À cet égard, l'équipe de Relations investisseurs, accompagnée de la Directrice de la RSE du groupe TF1, participe à des rencontres investisseurs dédiées à cette thématique.

Enfin, en 2020, le groupe TF1 s'est vu décerner le « label Transparence Argent » dans le cadre des Grands Prix de la Transparence⁽¹⁾. Ce label récompense le travail continu des équipes et la volonté du groupe TF1 de délivrer une information fiable, transparente et de qualité à l'ensemble de ses parties prenantes, particulièrement dans un contexte économique et financier marqué par la crise du COVID-19. La transparence permet d'améliorer, sur le long terme, la confiance de toutes les parties prenantes vis-à-vis du Groupe, qu'il s'agisse des actionnaires, des analystes financiers, des collaborateurs ou du grand public.

7.3.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les résultats de chaque trimestre font l'objet d'une présentation publique accessible sur le site Internet de la société à l'adresse www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Résultats et publications/Présentations Investisseurs.

Pendant la durée de validité du présent document d'enregistrement universel, les documents suivants peuvent être consultés au siège social de TF1 et/ou par voie électronique sur le site Internet de la société www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Gouvernance ou rubrique Investisseurs/Information réglementée et au siège social de la société, 1, quai du point du jour – 92656 Boulogne Billancourt, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (tél : + 33 (0)1 41 41 40 75) :

- la dernière version à jour des statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par les Commissaires aux Comptes ou par un expert à la demande de la société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.

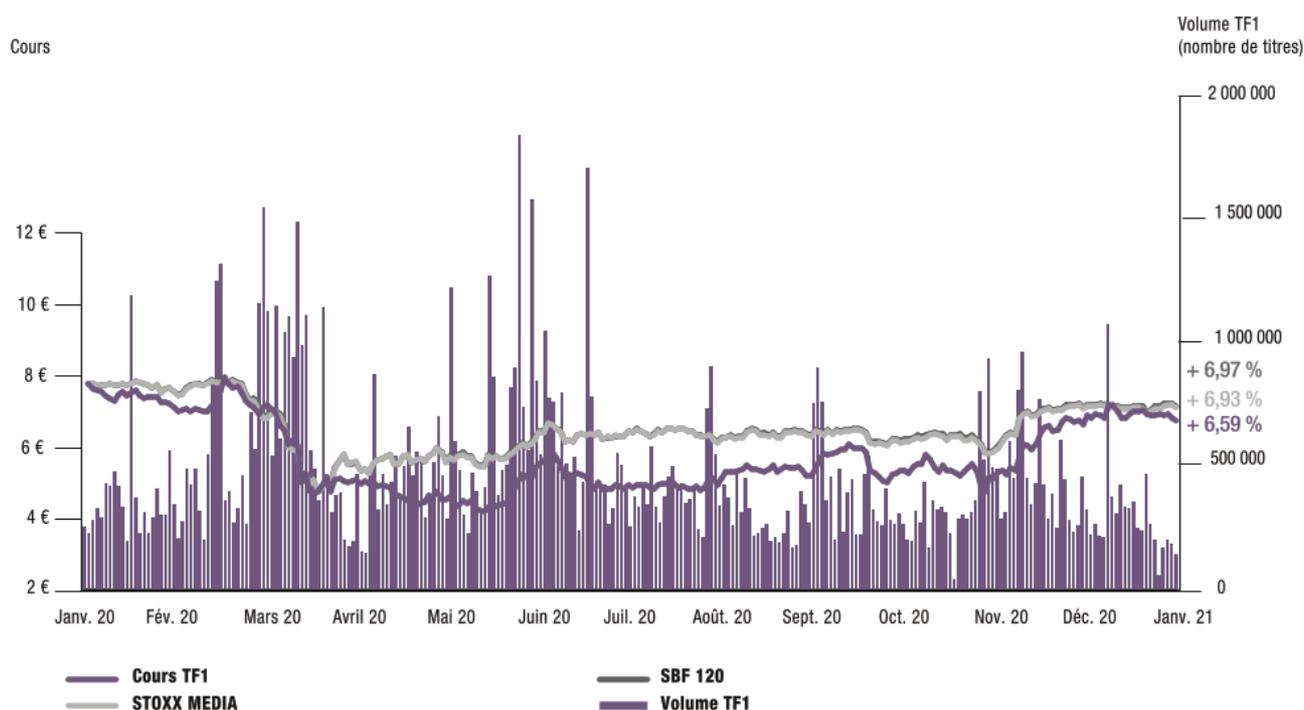
INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SUR LES EXERCICES 2018 ET 2019

En application du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) n° 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les informations financières sélectionnées et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, présentés respectivement en pages 122 à 128, 132 à 202 et 232 à 236 du document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2019 sous le numéro D. 19-0121 ;
- les informations financières sélectionnées et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, présentés respectivement en pages 151 à 156 et 162 à 240 du document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2020 sous le numéro D. 20-0118.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Information réglementée.

(1) Les Grands Prix de la Transparence sont organisés par la société Labrador et récompensent chaque année la qualité et la facilité d'accès à l'information réglementée pour toutes les catégories de lecteurs. Le label Transparence Argent est décerné aux entreprises ayant obtenu une note Transparence supérieure de 20 % à la moyenne générale du SBF 120.



7.2.3 DIVIDENDES ET RENDEMENT

Il n'a pas été versé d'acompte sur dividende au titre du dividende de l'exercice 2020.

Les dividendes sont remis aux actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit par TF1 pour les titres nominatifs purs, soit par les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont versés à l'État.

Années	Nombre d'actions total au 31 décembre	Dividende versé au titre de l'exercice (Net en euros)	Payé le	Cours de Bourse (en euros) Cours de clôture			Taux de rendement sur la base du dernier cours
				Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
2018	209 928 940	0,40	2 mai 2019	12,75	6,61	7,08	5,6 %
2019	210 242 074	-(1)	-	10,08	6,40	7,40	-
2020	210 392 991	0,45(2)	5 mai 2020	7,73	4,15	6,59	6,8 %

(1) En raison de la crise sanitaire du COVID-19, le Conseil d'Administration, réuni le 31 mars 2020, a décidé de renoncer à la distribution du dividende lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021.



7.2 DONNÉES BOURSIÈRES

7.2.1 DESCRIPTION DU TITRE TF1

Le titre TF1, de type actions, est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000054900, CFI : ESVUFN, ICB : 5553 – Audiovisuel et divertissements.

Mnemo : TFI.

Au 31 décembre 2020, le titre TF1 fait partie, entre autres, des indices boursiers suivants : SBF 120, CAC MID 60, CAC MID & SMALL, NEXT 150, EURO STOXX® Total Market Media.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

7.2.2 EVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES

Au 31 décembre 2020, l'action TF1 clôture à 6,59 euros, soit une baisse de 10,9% sur un an, à comparer à une baisse de 7,1% pour l'indice CAC 40 et une baisse de 7,6% pour le SBF 120.

En 2020, le cours moyen s'établit à 5,63 euros et les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent, en moyenne, à 477 393 actions, soit une hausse de 19 % par rapport à l'année 2019. Le 28 mai 2020 est la journée au cours de laquelle il y a eu le plus d'échanges de titres TF1, soit 1 867 320 échanges.

La valorisation boursière du groupe TF1 est, au 31 décembre 2020, de 1 386 millions d'euros. Le PER au 31 décembre 2020 (sur la base du résultat net part du Groupe) est de 26 comparé à un PER de 10 au 31 décembre 2019.

Les cours de Bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 en 2020 :

2020	Plus haut ⁽¹⁾ (en euros)	Plus bas ⁽¹⁾ (en euros)	Dernier cours (en euros)	Nombre moyen de titres échangés ⁽²⁾	Capitalisation ⁽³⁾ (en millions d'euros)
Janvier	7,54	6,82	6,82	378 969	1 433
Février	7,73	6,74	6,93	552 482	1 456
Mars	6,99	4,57	4,98	753 443	1 047
Avril	4,96	4,28	4,47	467 287	940
Mai	5,15	4,15	5,06	660 005	1 064
Juin	5,78	4,74	4,81	667 891	1 012
Juillet	5,05	4,72	4,87	433 026	1 024
Août	5,39	5,05	5,12	297 237	1 077
Septembre	5,93	4,94	5,24	408 495	1 101
Octobre	5,67	4,68	5,04	358 727	1 060
Novembre	6,63	5,15	6,48	461 299	1 363
Décembre	6,99	6,59	6,59	305 455	1 386
Année	7,73	4,15	6,59	477 393	1 386

Euronext.

(1) Les plus hauts et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en clôture de séance.

(2) Les titres échangés correspondent à la moyenne des volumes de transaction constatés sur le marché Euronext, par jour.

(3) Calculée à partir du dernier cours coté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légafranchissement	Nature du	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
01/09/2020	31/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 147 252	1,02 %	1,02 %
02/09/2020	01/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 085 922	0,99 %	0,99 %
04/09/2020	03/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 190 698	1,04 %	1,04 %
16/09/2020	15/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 982 491	0,94 %	0,94 %
22/09/2020	21/09/2020	Sycomore Asset Management	1 %	Baisse	1 985 881	0,94 %	0,94 %
23/09/2020	22/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 181 411	1,04 %	1,04 %
29/09/2020	28/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 968 725	0,94 %	0,94 %
30/09/2020	29/09/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 160 317	1,03 %	1,03 %
07/10/2020	06/10/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 070 921	0,98 %	0,98 %
20/11/2020	18/11/2020	LLB Fund Services AG	1 %	Hausse	3 117 251	1,48 %	1,48 %
25/11/2020	24/11/2020	Citigroup Inc.	3 %	Hausse	6 329 492	3,01 %	3,01 %
27/11/2020	26/11/2020	Citigroup Inc.	3 %	Baisse	6 305 998	3,00 %	3,00 %
30/11/2020	27/11/2020	Citigroup Inc.	3 %	Hausse	6 355 825	3,02 %	3,02 %
02/12/2020	01/12/2020	Citigroup Inc.	3 %	Baisse	6 227 848	2,96 %	2,96 %
16/12/2020	15/12/2020	Citigroup Inc.	3 %	Hausse	6 375 919	3,03 %	3,03 %
17/12/2020	16/12/2020	Citigroup Inc.	3 %	Baisse	6 214 825	2,95 %	2,95 %
04/01/2021	31/12/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 153 062	1,02 %	1,02 %

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de TF1 sont les suivants :

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légal	Nature du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
05/01/2021	04/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 864 586	0,89 %	0,89 %
07/01/2021	04/01/2021	Dimensional Fund Advisors LP	1 %	Baisse	2 081 158	0,99 %	0,99 %
12/01/2021	11/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 174 016	1,03 %	1,03 %
13/01/2021	12/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 989 999	0,95 %	0,95 %
20/01/2021	19/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 130 476	1,01 %	1,01 %
01/02/2021	29/01/2021	Citigroup Inc.	3 %	Hause	6 369 754	3,03 %	3,03 %

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire en dehors de Bouygues, du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE TF1 Actions) et de Newton Investment Management détenant plus de 5 % des droits de vote.

Le FCPE TF1 Actions, support de l'actionnariat salarié du groupe TF1 pour la partie épargne salariale, détient 8,4 % du capital de TF1 au 31 décembre 2020.



FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de TF1 au cours de l'année 2020 sont les suivants. Il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires.

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légafranchissement	Nature du	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
03/01/2020	02/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 379 147	1,13 %	1,13 %
07/01/2020	06/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 771 490	0,84 %	0,84 %
10/01/2020	09/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 415 865	1,15 %	1,15 %
13/01/2020	10/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 009 333	0,96 %	0,96 %
27/01/2020	24/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 263 350	1,08 %	1,08 %
28/01/2020	27/01/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 877 342	0,89 %	0,89 %
16/03/2020	16/03/2020	Amundi	2 %	Hausse	4 427 106	2,11 %	2,11 %
26/03/2020	25/03/2020	Newton Investment Management Ltd.	4 %	Baisse	8 246 997	3,92 %	3,92 %
02/04/2020	01/04/2020	Citigroup Inc.	5 %	Baisse	9 450 146	4,49 %	4,49 %
03/04/2020	02/04/2020	Citigroup Inc.	4 %	Baisse	6 587 468	3,13 %	3,13 %
04/05/2020	30/04/2020	Newton Investment Management Ltd.	3 %	Baisse	5 223 456	2,48 %	2,48 %
06/05/2020	05/05/2020	Citigroup Inc.	3 %	Baisse	5 512 091	2,62 %	2,62 %
08/05/2020	08/05/2020	Amundi	2 %	Baisse	3 948 625	1,88 %	1,88 %
14/05/2020	13/05/2020	Citigroup Inc.	3 %	Hausse	6 331 486	3,01 %	3,01 %
15/05/2020	14/05/2020	Schroders plc	2 %	Baisse	4 177 821	1,99 %	1,99 %
19/05/2020	18/05/2020	Citigroup Inc.	3 %	Baisse	6 275 916	2,99 %	2,99 %
21/05/2020	21/05/2020	Newton Investment Management Ltd.	1 %	Baisse	0	0,00 %	0,00 %
21/05/2020	20/05/2020	Schroders plc	3 %	Hausse	7 964 267	3,79 %	3,79 %
28/05/2020	27/05/2020	Chargeurs	1 %	Hausse	2 130 000	1,01 %	1,01 %
29/06/2020	26/06/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 246 884	1,07 %	1,07 %
30/06/2020	29/06/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 084 973	0,99 %	0,99 %
21/07/2020	20/07/2020	Moneta Asset Management	1 %	Hausse	2 235 000	1,06 %	1,06 %
14/08/2020	13/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 111 669	1,00 %	1,00 %
17/08/2020	14/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 979 181	0,94 %	0,94 %
18/08/2020	17/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 152 059	1,02 %	1,02 %
19/08/2020	18/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 976 313	0,94 %	0,94 %
21/08/2020	20/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 326 160	1,11 %	1,11 %
28/08/2020	27/08/2020	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 097 131	1,00 %	1,00 %

EVOLUTION DE LA STRUCTURE ACTIONNAIRE

À la connaissance du Conseil d'Administration, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2020			Situation au 31 décembre 2019			Situation au 31 décembre 2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
Bouygues	91 946 297	43,7 %	43,7 %	91 946 297	43,7 %	43,7 %	91 946 297	43,8 %	43,8 %
Flottant Étranger⁽¹⁾	53 568 607	25,5 %	25,5 %	62 019 036	29,5 %	29,5 %	63 826 445	30,4 %	30,4 %
Flottant France⁽¹⁾⁽²⁾	46 856 677	22,3 %	22,3 %	39 711 812	18,9 %	18,9 %	38 843 310	18,5 %	18,5 %
Salariés TF1	18 021 410	8,6 %	8,6 %	16 564 929	7,9 %	7,9 %	15 312 888	7,3 %	7,3 %
<i>dont FCPE⁽³⁾</i>	<i>17 645 441</i>	<i>8,4 %</i>	<i>8,4 %</i>	<i>16 294 686</i>	<i>7,8 %</i>	<i>7,8 %</i>	<i>15 121 278</i>	<i>7,2 %</i>	<i>7,2 %</i>
<i>dont salariés au nominative⁽⁴⁾</i>	<i>375 969</i>	<i>0,2 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>270 243</i>	<i>0,1 %</i>	<i>0,1 %</i>	<i>191 610</i>	<i>0,1 %</i>	<i>0,1 %</i>
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	210 392 991	100 %	100 %	210 242 074	100 %	100 %	209 928 940	100 %	100 %

(1) Estimations relevé Euroclear.

(2) Incluant les porteurs non identifiés.

(3) Actionnariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le fonds commun de placement d'entreprise – FCPE TF1 ACTIONS – recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions TF1 par achat direct sur le marché. Les membres salariés du Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exercent les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille ; le Conseil de Surveillance décide de l'apport de titres en cas d'offre publique.

(4) Pour les salariés détenant des actions sous la forme nominative, le droit de vote s'exerce individuellement.



7.1 ACTIONNARIAT

7.1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont l'audience moyenne annuelle (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 8 % de l'audience totale des télévisions.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne physique ou morale de nationalité non européenne ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

GESTION DES TITRES

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

PACTE D'ACTIONNAIRES PORTANT SUR LE CAPITAL DE TF1

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert portant sur le capital de TF1. Il n'existe pas non plus, à la connaissance de la société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.1.2 ACTIONNARIAT ET ÉVOLUTION DE SA STRUCTURE

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Théoriques ⁽¹⁾	Exercibles ⁽²⁾
31 décembre 2020	210 392 991	210 392 991	210 392 991
31 décembre 2019	210 242 074	210 242 074	210 242 074
31 décembre 2018	209 928 940	209 928 940	209 928 940

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

La société est contrôlée comme décrit ci-après ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Il est rappelé la présence, au sein du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil, d'un pourcentage significatif d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, la société se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative de l'actionariat depuis le 31 décembre 2020.



CAPITAL ET ACTIONNARIAT **RFA**

7.1	ACTIONNARIAT	286	7.5	AUTRES INFORMATIONS	300
7.1.1	Informations générales	286	7.5.1	Renseignements à caractère général	300
7.1.2	Actionnariat et évolution de sa structure	286	7.5.2	Objet social (article 2 des statuts)	300
7.2	DONNEES BOURSIERES	290	7.5.3	Répartition statutaire des bénéficiaires (article 25 des statuts)	300
7.2.1	Description du titre TF1	290	7.5.4	Assemblées Générales (articles 18 à 23 des statuts)	301
7.2.2	Évolution du cours et des volumes	290	7.5.5	Droits attachés aux actions (articles 7 à 9 des statuts)	301
7.2.3	Dividendes et rendement	291	7.5.6	Franchissements de seuils statutaires (article 7 des statuts)	301
7.3	RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIERE	292	7.5.7	Pactes d'actionnaires conclus par TF1	302
7.3.1	Principales activités de l'année	292	7.5.8	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	302
7.3.2	Documents accessibles au public	292	7.5.9	Conventions conclues par des dirigeants ou actionnaires avec des filiales ou sous-filiales de TF1	303
7.4	AUTORISATIONS ET OPERATIONS SUR LE CAPITAL	294	7.5.10	Statuts	303
7.4.1	Montant du capital et catégorie de titres	294	7.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL	304
7.4.2	Rachats d'actions	294	7.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION	305
7.4.3	Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021	295	7.8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE	307
7.4.4	Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article I. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2020	296			
7.4.5	Autorisations financières	297			
7.4.6	Capital potentiel	299			
7.4.7	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	299			



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITE D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 10 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit
Nicolas Pfeuty



AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINES A ETRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société TF1 par votre Assemblée Générale du 15 mai 2001 pour le cabinet MAZARS et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Les ventes d'espaces sont établies conformément aux conditions générales des ventes et aux conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits constatés d'avance au titre des spots publicitaires gracieux.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires de la société TF1 et celles-ci reposant sur différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de l'audit.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux :

- nous avons pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation ;
- nous avons testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs clés sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
 - la séparation des tâches,
 - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
 - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons apprécié au regard des engagements contractuels en matière d'audience et de prix.
- nous avons apprécié la corrélation entre les écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période et l'ensemble des encaissements en prenant en compte les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et TVA ;
- sur un échantillon de contrats de ventes d'espaces publicitaires Antenne, nous avons également mis en œuvre les procédures suivantes :
 - nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières des pièces comptables émises (factures et/ou avoirs),
 - nous avons testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels concernées,
 - nous avons testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2020 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrats et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de Commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.



- Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est déterminée :
 - concernant les programmes et les droits de diffusion, dès lors qu'il est probable qu'un programme ne sera pas diffusé sur la base de la probabilité de diffusion appréciée à partir des grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction,
 - concernant les parts de coproduction de fictions, sur la base des recettes prévisionnelles attendues.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de l'audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes de la société TF1, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction pour apprécier la valeur de ces programmes, de ces droits de diffusion et de ces droits audiovisuels.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusion :
 - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion intervenant dans la comptabilisation des programmes et droits utilisés par la société TF1,
 - testé et fiabilisé les déversements entre les interfaces de gestion des stocks, ainsi que les états clés issus de ces logiciels utilisés pour notre audit,
 - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés mis en place par la société TF1 sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion ;
- réalisé des procédures analytiques sur l'évolution du stock de programmes et de droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et des dépenses associées ;
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
 - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par la société TF1,
 - en examinant la correcte application des taux de dépréciation des stocks déterminés par nature de droit de diffusion ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
 - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
 - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
 - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises au rebut non provisionnées ;
- examiné la correcte application des règles de consommation du stock définies par la société TF1 par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan en avances et acomptes versés :
 - en appréciant par des entretiens et/ou des rapprochements avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
 - en appréciant les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des contrats d'achats de droits.

RECETTES PUBLICITAIRES LIEES A L'ANTENNE

RISQUE IDENTIFIE

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : § 2.7. Créances clients, § 2.12. Publicité, § 3.5.2. Créances clients et comptes rattachés, § 3.10.3. Dettes diverses, § 3.11. Produits constatés d'avance, § 4.1. Chiffre d'affaires.

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne représentent la part principale du chiffre d'affaires de la société TF1 (0,998 million d'euros au 31 décembre 2020). Les créances clients envers TF1 Publicité s'élèvent au 31 décembre 2020 à 188 millions d'euros en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les recettes publicitaires liées à l'Antenne reconnues par l'entité correspondent au montant des ventes d'espaces publicitaires telles que facturées aux annonceurs diminuées de la commission régie, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (convention signée avec le CSA – Conseil supérieur de l'audiovisuel).



La détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation repose sur des hypothèses et des estimations établies par la Direction, notamment la projection des flux de trésorerie issus des plans d'affaires, le taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et le taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation des hypothèses de prévisions.

NOTRE REPONSE

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons principalement :

- pris connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- obtenu les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, en particulier, les prévisions de flux de trésorerie des sociétés représentatives de ces titres de participation, afin :
 - d'apprécier leur cohérence avec les plans d'affaires à moyen terme approuvés par le *management* et présentés au Conseil d'Administration de la société TF1 pour approbation,
 - d'examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture,
 - d'apprécier les hypothèses utilisées pour la détermination du *cash-flow* normatif, au-delà du plan d'affaires à moyen terme,
 - de comparer les prévisions retenues des périodes précédentes ainsi que de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
 - de contrôler la permanence des méthodes retenues ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, les taux d'actualisation retenus dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société ;
- vérifié les analyses de sensibilité, en particulier, pour les titres de participation présentant des valeurs recouvrables proches de leur valeur comptable ;
- apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

PROGRAMMES ET DROITS

RISQUE IDENTIFIÉ

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : § 2.2.1. et 3.1.1. Droits audiovisuels, § 2.5. et 3.4. Stocks et encours, § 2.6. Avances et acomptes, § 3.5.1. Avances et acomptes versés sur commande.

- Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les programmes et les droits.

Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par la société TF1 afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2020, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour 85,2 millions d'euros dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour une diffusion unique, il est amorti à 100 % lors de la diffusion. Dès lors que l'acquisition porte sur deux diffusions ou davantage, le programme est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par la société TF1 en fonction du type de programme concerné.

- Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'Antenne et (ii) aux parts de producteur investies par la société TF1.

Au 31 décembre 2020, ces droits audiovisuels sont comptabilisés, à leurs coûts d'acquisition contractuels, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de 45,4 millions d'euros en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé, par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

- Les engagements hors bilan donnés par la société TF1, directement ou indirectement, concernent les programmes et les droits pour lesquels la société considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des *output deals*, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés. Au titre de la sécurisation de la grille des programmes des années futures, les contrats d'acquisition des programmes et droits s'élèvent à 1 386 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société TF1,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIE

Note de l'annexe aux comptes annuels concernée : 2.4 – Immobilisations financières.

Au 31 décembre 2020, les titres de participation inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 1 108,5 millions d'euros représentent 48 % du total du bilan de la société TF1. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, correspondant au coût d'achat augmenté des frais d'acquisition éventuels, lesquels font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans. Ces titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est significativement inférieure à leur valeur nette comptable, représentant ainsi une dépréciation de 238 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité de chaque titre de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la société, en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés.



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.



5.9 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur brute comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Valeur nette comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis ⁽²⁾	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>(en milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)</i>											
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)											
■ TF1 Publicité		2 400	40 133	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 474 683	16 614	-
■ TF1 Films Production		2 550	29 203	100,00 %	1 768	1 768	-	-	45 242	3 902	-
■ TF1 Entertainment		3 000	10 127	100,00 %	3 049	3 049	-	-	18 224	2 241	-
■ e-TF1		1 000	31 630	100,00 %	1 000	1 000	-	-	128 508	24 860	-
■ TF1 Video		3 000	1 431	100,00 %	23 100	1 611	-	-	20 006	1 647	-
■ TF1 Expansion		269	182 232	100,00 %	291 292	291 292	-	-	0	65 313	-
■ TF1 Studio		15 000	6 143	100,00 %	138 431	70 969	-	-	40 780	(166)	-
■ La Chaîne Info		4 500	1 382	100,00 %	2 059	59	8 757	-	32 295	(24 098)	-
■ Ouest Info		40	(1 263)	100,00 %	2 617	17	1 274	-	0	(53)	-
■ TF1 Production		10 080	8 008	100,00 %	39 052	39 052	-	-	63 280	1 764	-
■ TF1 Management		40	(19)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
■ PRÉFAS 20		40	(27)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
■ Unify		312 697	(109 457)	100,00 %	312 697	104 496	-	-	1 574	(121 882)	-
■ PREFAS 25		40	(15)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
■ PREFAS 26		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
■ PREFAS 27		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
■ PREFAS 28		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
■ PREFAS 29		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
■ TF1 Distribution		2 040	824	100,00 %	2 040	2 040	-	-	118 895	69	-
■ TF1 DS		100	0	100,00 %	100	100	-	-	19 944	(3)	-
■ Newen		30 830	55 180	99,07 %	34 125	34 125	90 000	-	10 180	(4 227)	-
■ TF1 SPV		1 003	(567)	100,00 %	1 003	1 003	-	-	298	(10 773)	-
■ Monte Carlo participation		33 700	156 941	100,00 %	213 827	213 827	46 000	-	186	39 476	-
■ TF1 Acquisition de Droits		0	0	91,00 %	0	0	199 464	-	259 327	(50 913)	-
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
■ Médiametrie*		14 880	25 309	10,80 %	44	44	-	-	95 542	2 480	-
■ A1 International		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
■ SMR6		75	15	20,00 %	15	15	5	-	78	2	-
III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)											
■ Médiametrie Expansion*		843	(449)	2,42 %	91	0	-	-	0	(32)	-
■ Extension TV		50	2 125	0,004 %	2	2	-	-	11 078	1 676	-
■ Aphélie		2	49 841	0,05 %	0	0	-	-	19 775	16 136	-
■ Sofiouest*		5 640	72 785	0,0057 %	19	19	-	-	1 345	17 017	-
TOTAL GÉNÉRAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					1 082 498	767 846	345 500	0	-	-	0

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

* Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2019.



5.3 EFFECTIFS

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2020	2019
Employés	96	80,3
Agents de maîtrise	193	207
Cadres	851	854
Journalistes	237	237
Stagiaires	26	24
Intermittents	64	86
TOTAL	1 467	1 489

5.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2020 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les dix membres du Comité Exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 8,0 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Péliçon, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2020 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

5.6 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR ACTIVITE D'ADMINISTRATEUR

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2020 s'élève à 0,3 million d'euros.

5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses Commissaires aux Comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,5 million d'euros.

5.8 CONSOLIDATION

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE
5

AUTRES INFORMATIONS

5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 2020, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Contrats de location simple	26,3	93,9	28,0	148,2	171,7
Contrats de transport d'images	5,3	19,2	1,4	25,9	7,2
Garanties ⁽¹⁾	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6
Engagements sur titres de participations ⁽²⁾				0,0	0,0
Divers ⁽³⁾				0,0	0,1
TOTAL	39,9	124,3	29,5	193,7	195,6

Engagements reçus (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Contrats de location simple	26,3	93,9	28,0	148,2	171,7
Contrats de transport d'images	5,3	19,2	1,4	25,9	7,2
Engagements sur titres de participations ⁽²⁾				0,0	0,0
Divers ⁽³⁾				0,0	0,3
TOTAL	31,6	113,1	29,4	174,1	179,2

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Cette rubrique correspond aux engagements fermes ou optionnels de livrer ou recevoir des titres.

(3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3.10.1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2020.

5.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

5.2.1 Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères ;
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus ;
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2020, la contre-valeur du montant net global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 19,2 millions d'euros dont :

- 8,1 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture) ;
- 11,1 millions d'euros de ventes à terme (constitués en totalité en CHF, valorisés au taux de clôture).



4.9 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(5,6)	(1,5)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	(0,3)	0,0
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) ⁽¹⁾	0,3	5,0
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	0,6	(0,1)
Divers ⁽²⁾	(2,2)	(4,5)
NET	(7,2)	(1,1)

(1) Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2020 à une reprise nette pour litiges de 2,2 millions d'euros et à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 1,9 million d'euros. Au 31 décembre 2019, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise nette pour litiges de 2,3 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 2,7 millions d'euros.

(2) Les charges diverses correspondent principalement à un redressement de taxes de 2,2 millions d'euros (3,3 millions d'euros en 2019) couvert par une reprise de provision du même montant (soit 2,2 millions d'euros en 2020 (cf. ci-dessus) et 3,3 millions d'euros en 2019).

4.10 IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(15,6)	(44,7)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	19,3	31,2
Charge/Produit d'impôt sur exercices antérieur	0,5	(1,2)
Dotation/Reprises provision pour impôt	0,0	1,4
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	4,1	(13,3)
Résultat avant impôt et participation	(210,6)	31,6
Taux d'impôt apparent	(1,95 %)	42,09 %

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 3,2 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 66 sociétés au 31 décembre 2020.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2020.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2020 qu'en 2019, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2020 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 47,3 millions d'euros.

4.11 FISCALITE DIFFEREE

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2021, à savoir 28,41 %.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	4,2	-
Provisions pour risques	-	1,1
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	3,0

NOTE
4

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 998,4 millions d'euros en 2020 (dont 20,9 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 117,0 millions d'euros en 2019 (dont 19,3 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 78,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.3 ACHATS DE MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 459,9 millions d'euros contre 578,1 millions d'euros en 2019. Se reporter au paragraphe 3.4.

4.4 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 18,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 59,1 millions d'euros en 2019. Les droits de retransmissions sportives sont en forte baisse en 2020 du fait de l'absence d'évènement sportif significatif sur la période.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 9,0 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,9 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 8 millions d'euros en 2020 contre 7,8 millions d'euros en 2019.

4.8 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	9,6	47,7
Intérêts nets versés ou reçus	2,5	1,9
Provisions pour dépréciation des titres*	(238,3)	(41,2)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(74,0)	(26,9)
Écarts de change et provisions écarts de conversion	0,2	1,9
NET	(300,0)	(16,6)

* Se reporter au paragraphe 3.3.

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élèvent à 2,4 millions d'euros en 2020 contre 1,9 millions d'euros en 2019.

4.5 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 50,9 millions d'euros en 2020 contre 62,0 millions d'euros en 2019.

4.6 SALAIRES ET TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 10,5 millions d'euros en 2020.

4.7 AUTRES CHARGES

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 43,1 millions d'euros en 2020 contre 46,7 millions d'euros en 2019.



3.10 DETTES

3.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 870 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2020 (dont 155 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 715 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3.10.4 Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	486,0			486,0
Dettes fournisseurs	197,4			197,4
Dettes fiscales et sociales	139,0			139,0
Dettes sur immobilisations	6,9			6,9
Dettes diverses	145,0	0,7		145,7
TOTAL	974,3	0,7	0,0	975,0

3.10.5 Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	5,8	Dettes fournisseurs	72,8
Autres créances	26,3	Dettes fiscales et sociales	78,2
		Dettes sur immobilisations	3,7
		Dettes diverses	112,3

3.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance d'un montant de 3,0 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2019 s'élevait à 2,6 millions d'euros.

3.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 210 392 991 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2020	Affectation du résultat (AGM 2020)	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Capital	42,0				42,0
Prime d'émission	20,2				20,2
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	551,0	18,3			569,3
Autres réserves	771,3				771,3
Résultat de l'exercice	18,3	(18,3)	(206,5)		(206,5)
Sous total	1 407,1	0,0	(206,5)	0,0	1 200,6
Provisions réglementées	13,1		13,0	(11,1)	15,0
TOTAL	1 420,2	0,0	(193,5)	(11,1)	1 215,6
Nombre d'actions	210 242 074		155 500	(4 583)	210 392 991

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2020	Dotation	Reprise	31/12/2020
Droits audiovisuels	9,7	7,5	(8,5)	8,7
Frais d'acquisition sur titres de participation	1,2	0,3	(1,4)	0,1
Logiciels et licences	2,2	5,2	(1,2)	6,2
TOTAL	13,1	13,0	(11,1)	15,0

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2020	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2020
Provisions pour litiges	4,6	6,9	(2,7)	(0,4)	8,4
Provisions relatives aux sociétés apparentées	27,0	74,0	(26,9)		74,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	29,9	4,5	(4,7)		29,7
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,2			0,2
TOTAL	61,5	85,6	(34,3)	(0,4)	112,4

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 29,7 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 35,0 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,3 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,6019 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.



3.5.5 Echéances des créances

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	15,0	60,0	31,0	106,0
Actif circulant*	582,5	7,5		590,0
TOTAL	597,5	67,5	31,0	696,0

* Comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation.

3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2020	2019
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	8,6	9,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs*	311,3	134,0
Régies	0,2	0,2
Disponibilités	320,1	143,8
TOTAL	320,1	143,8
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	0,0	0,0
Dotations	0,0	0,0
Reprises	0,0	0,0
Au 31 décembre	0,0	0,0
VALEURS NETTES	320,1	143,8

* Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 113,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 54,0 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du Groupe (108,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 80,0 millions d'euros en 2019) ;
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 90 millions d'euros au 31 décembre 2020).

3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

3.4 STOCKS ET EN COURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2020	Rappel 2019
Stock au 1^{er} janvier	109,7	2,5	112,2	110,8
Achats	448,1	104,4	552,5	728,2
Consommations au titre de la diffusion	(436,5)	(107,6)	(544,1)	(656,2)
Droits échus/réformes/reventes	(23,4)	3,6	(19,8)	(70,7)
Consommations totales	(459,9)	(104,0)	(563,9)	(726,9)
Stock au 31 décembre	97,9	2,9	100,8	112,2
Variation de stock	(11,8)	0,4	(11,4)	1,4
Provisions pour dépréciation				
Au 1^{er} janvier	14,6	0,0	14,6	18,8
Dotations*	13,0		13,0	5,7
Reprises	(12,0)		(12,0)	(9,9)
Au 31 décembre	15,6	0,0	15,6	14,6

* Dont 2,5 millions d'euros relatifs aux dépréciations complémentaires comptabilisées dans le cadre de l'évolution des modalités de consommation des séries.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	779,2	469,2	0,0	1 248,4	1 435,8
Droits de retransmissions sportives ⁽²⁾	60,9	76,7		137,6	167,5
TOTAL	840,1	545,9	0,0	1 386,0	1 603,3

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 Acquisitions de droits pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 27,1 millions d'euros en US dollars.

3.5 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES ET CRÉANCES

3.5.1 Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 106,5 millions d'euros.

3.5.2 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2020, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 187,9 millions d'euros contre 192,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.5.3 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3.5.4 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2020	Dotations	Reprise	31/12/2020
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,0	0,1



3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes <i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
Installations techniques et matériels	78,0	5,0	(6,2)	6,6	83,4
Autres immobilisations	113,4	14,3	(2,5)	0,2	125,4
Immobilisations en cours	5,2	2,5		(6,8)	0,9
TOTAL	196,6	21,8	(8,7)	0,0	209,7
Amortissements	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Installations techniques et matériels	68,7	3,5	(6,1)		66,1
Autres immobilisations	77,0	6,3	(2,2)		81,1
TOTAL	145,7	9,8	(8,3)		147,2
Valeurs nettes	50,8				62,5

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1^{ER} JANVIER 2020	1 272,1	16,2	120,0	0,2	1 408,5
Augmentations					
▪ TF1 Distribution – augmentation de capital	2,0				2,0
▪ Newen – suite à absorption Newen Studios	34,1	218,4*			252,5
▪ Dépôt garantie				0,8	0,8
Diminutions					
▪ Unify – prêt			(15,0)		(15,0)
▪ Newen Studios	(225,8)				(225,8)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 082,5	234,7	105,0	1,0	1 423,2
Provisions pour dépréciation					
Au 1^{er} janvier 2020	76,4	0,0	0,0	0,0	76,4
Dotations	238,3				238,3
Reprises					0,0
Au 31 décembre 2020	314,7	0,0	0,0	0,0	314,7
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	767,8	234,7	105,0	1,0	1 108,5

* Mali de fusion affecté aux titres de participation Newen.

La dotation aux provisions pour dépréciation de 238,3 millions d'euros concerne des titres de participation de filiales détenues à 100 % (cf. note 2.4) et comprend pour 208,2 millions d'euros la provision pour dépréciation constatée sur les titres Unify (cf. note 1 Faits marquants). L'écart de 133 millions d'euros constaté par rapport à la provision figurant dans les comptes consolidés (75 millions d'euros au 31 décembre 2020), s'explique par le traitement normatif spécifique à certaines opérations sur titres en normes IFRS (cf. Note 7.4 Actifs et Passifs non courants).

Les 30,1 millions d'euros de dotation aux provisions pour dépréciation résiduels concernent la société TF1 Studio.

NOTE
3

NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1.1 Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes <i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	265,2	57,6	(1,6)	13,4	334,6
Parts de coproduction de fictions en cours	16,6	28,4		(13,4)	31,6
Programmes télévisuels	6,4	3,2	(7,6)		2,0
TOTAL	288,2	89,2	(9,2)	0,0	368,2
Amortissements	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	101,3	59,9			161,2
Programmes télévisuels	0,0	3,2	(3,2)		0,0
TOTAL	101,3	63,1	(3,2)	0,0	161,2
Provisions	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	152,4	65,6	(56,4)		161,6
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	152,4	65,6	(56,4)	0,0	161,6
Valeurs nettes	34,5				45,4

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans		